





Institut d'Excellence
Formation Arts et Business



FORMATION BREVET PROFESSIONNEL MENUISIER

Un métier d'excellence entre tradition et innovation, au service du bâtiment, de l'agencement sur mesure et du patrimoine.

V2 Maj 03/2026

IEFAB
 04 67 75 16 68
 contact@iefab.com

IEFAB
Siret : 94909368600044
NDA : 76341225334
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

L'**IEFAB** dispense la formation du **BP Menuisier** tel qu'il est défini par **France Compétence dans la fiche RNCP 41842** dont la date d'échéance de l'enregistrement est le **31/12/2027**. **L'organisme certificateur est le Ministère de l'Éducation Nationale** Les informations contenues dans cette brochure (Objectifs, contenus, blocs, durée totale, épreuve certificative) sont conformes à la fiche RNCP 41842.

OBJECTIFS

- Préparer et mettre en œuvre la fabrication en atelier des ouvrages courants de menuiserie.
- Réaliser l'installation sur chantier d'ouvrages de menuiserie.
- Préparer, organiser, suivre et sécuriser la réalisation.
- Assurer le contrôle qualité.
- Assurer la maintenance des matériels, des ouvrages et des installations existantes.
- Communiquer avec les différents intervenants et clients.

PUBLIC VISÉ

Professionnels de la filière bois.

Accessibilité personne en situation de handicap (PSH)

Nous nous engageons à étudier et mettre en place les aménagements qui vous permettront de suivre nos formations dès votre recrutement. Adaptation possible au cas par cas selon les informations fournies

PRÉREQUIS

Être titulaire :

- d'un BACCALAURÉAT GÉNÉRAL et d'un CAP filière bois (CAP Menuisier fabricant/ installateur/ agenceur...)
- ou d'un BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL de la filière bois

Pour tout autre candidat : étude du dossier selon le parcours scolaire antérieur.

Admission Apprentissage (18 à 29 ans) et sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, sportifs de haut niveau et ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant un diplôme • Professionnalisation (29 ans et +) • Formation continue

DURÉE

900 heures en CFA et 2350 heures en entreprise, le rythme de l'alternance est 1 semaine en CFA, 2 semaines en entreprise de septembre à juin.
La durée du contrat d'apprentissage est de 24 mois.

IEFAB



04 67 75 16 68



contact@iefab.com



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTENU

Blocs professionnels 580 heures

- Bloc 1 Analyse d'un ouvrage et choix de solutions technologiques
- Bloc 2 Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier
- Bloc 3 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise
- Bloc 4 Fabrication d'un ouvrage
- Bloc 5 Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier

Modules exclusifs CFA-IEFAB 320 heures

- Compétences en entreprise : comptabilité-gestion, management, relation client, RSE
Responsabilité Sociale et Environnementale
- SST Recyclage

Blocs d'enseignement général

Ils sont traités en complément, pour les apprentis recrutés sur dossier ne remplissant pas les pré-requis nécessaires (baccalauréat général et CAP de la filière bois ou baccalauréat professionnel de menuiserie).

- Bloc 6 Français et histoire-géographie
- Bloc 7 Langue vivante
- Bloc 8 Mathématiques
- Bloc 9 Sciences physiques et chimiques

IEFAB



04 67 75 16 68



contact@iefab.com



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Retours d'expérience en entreprise, travaux collaboratifs, apports théoriques, mises en situation pratique en atelier, exposés et cours.

Outils : salles équipées de vidéo projecteur, atelier de menuiserie

- Salles de formation équipée de vidéoprojecteur
- Atelier de menuiserie :
 - Postes individuels / collectifs
 - Outillage individuel / machines stationnaires à usage collectif

Formateurs : professionnels expérimentés, formateurs d'enseignements généraux,

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES

Nous réalisons des évaluations pratiques et théoriques tout au long des 2 années, en CFA et en Entreprise. Nous organisons 2 examens blancs dans les conditions similaires de l'épreuve certificative de l'examen

Domaines évalués : technologie, fabrication d'un ouvrage, mise en œuvre sur chantier, mathématiques, sciences physiques et chimiques, expression française et ouverture sur le monde, langue vivante.

L'évaluation certificative conforme aux modalités du certificateur :

- Apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue évalués en épreuves ponctuelles (examen final)

- **Domaine professionnel :**

- E1 Épreuve technologique
- E2 Fabrication d'un ouvrage
- E3 Mise en œuvre sur chantier

- **Domaine général :**

- E4 Mathématiques – sciences physiques et chimiques
- E5 Expression française et ouverture sur le monde
- E6 Langue vivante

L'examen ponctuel en juin est l'épreuve certificative finale qui vous permettra d'obtenir votre diplôme conformément aux modalités de l'Éducation Nationale RNCP 41842.

DISPENSES D'ÉPREUVES ET VALIDATIONS PARTIELLES

- **Bloc d'enseignement général** : dispense réalisée lors de l'inscription à l'examen pour les candidats qui remplissent les pré-requis
- **Bloc professionnel** : aucune dispense ni validation partielle n'est possible sauf pour la PSE si le candidat détient un baccalauréat professionnel.

IEFAB



04 67 75 16 68



contact@iefab.com

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Formation réalisée en présentiel – démarrage début septembre

A partir de votre demande (téléphone, mail ou formulaire contact sur le site), nous garantissons un délai de réponse de 72 heures maximum

Le 1er rendez-vous permettra d'affiner le projet de reconversion professionnelle

Une immersion si besoin sera proposée

La recherche du Contrat d'Apprentissage est mise en place et accompagnée

Votre inscription sera définitive à la signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise et la signature de la convention de formation avec le CFA.

Le délai d'accès dépend de la recherche du contrat d'apprentissage. Nous observons un délai de l'ordre de 6 mois en moyenne entre le 1er contact et l'entrée en formation

Nos sessions de recrutement ou prises de contact démarrent dès janvier de l'année en cours et se clôturent au 30 septembre.

Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

Autres dispositifs : convention de stage avec une entreprise d'accueil.

TARIFS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Le tarif et la prise en charge dépendent de votre statut dans la formation : en Contrat d'Apprentissage ou de professionnalisation la prise en charge par l'OPCO de l'entreprise porteuse du contrat est totale. (Paiement direct de l'OPCO par virement bancaire à l'ordre de IEFAB SARL).
- Frais d'accompagnement de 350,00 euros TTC comprenant la prospection d'entreprises lors de votre recrutement, la gestion administrative (Virement bancaire à l'ordre de IEFAB SARL).
- SARL). Autres dispositifs : devis sur demande.

Pour plus d'informations et pour l'inscription, vous pouvez consulter le site web de l'IEFAB ou contacter directement notre équipe au 04 67 75 16 68.